SOMNIA

Crématorium et funéraire pour animaux de compagnie Verhelststraat 3, 8460 Oudenburg

www.somnia.be - info@somnia.be Téléphone : 0475/76.49.49

Date : Adresse de collecte :	
Vétérinaire : Commentaires :	
Le soussigné demande par la présente :	
Monsieur/Madame:	
Résidence :	
Tél / GSM :/ Email :	
Crématorium Somnia pour organiser la crémation de l'anima	I suivant :
Nom:	
Race:	Sexe :
Le propriétaire souhaite utiliser les services suivants : (entou	
	oui / non (25,00 €)
Je souhaite que les cendres soient dispersées à Somnia	
Si désiré, les cendres dans une urne oui / non (le prix de l'urne	e n'est pas inclus dans le prix total)
Je voudrais une touffe de cheveux oui / non (gratuit)	
Je voudrais une empreinte de patte oui/non (gratuit)	
Le propriétaire souhaite être recontacté oui/non	
Objets personnels :	être retourné : oui / noi
Le coût de la crémation(*)	
Crémation individuelle :	
< à 1kg : Base de 85,00 €	Total de :€
> à 1 kg : Base de 130,00 € + (Poids de l'animal :*5,00 €) =	= Total de :€
Crémation communale :	
< à 1kg : Base de 55,00 €	
> à 1kg : 85,00 € + (Poids de l'animal :*4,00 €) =	Total de :€
Récupération de votre animal :	Total de : €
Total général :	Total de : €

Somnia enverra une facture au client après la crémation. Le client accepte ce qui précède et déclare payer le montant dû dans les 14 jours suivant la réception de la facture sur le compte de Somnia

Soussigné:

Déclare avoir pris connaissance des conditions générales de la CVBA SOMNIA, dont le siège social est situé à B8460 OUDENBURG, Verhelststraat 3, numéro d'entreprise 0889.256.309 et les accepter expressément. Plus précisément, le soussigné accepte expressément une clause de for, stipulant que tout litige qui s'élèverait entre le soussigné et la CVBA SOMNIA sera de la compétence exclusive des tribunaux belges, en particulier du Tribunal de Commerce de Bruges, division d'Ostende, Tribunal de Première Instance Flandre occidentale, division de Bruges ou la justice de paix d'Ostende, deuxième canton. Le soussigné accepte également que le droit belge s'applique à tout litige. En cas de non-paiement des factures, des intérêts au taux de 8% et une indemnité de 10% seront dus de plein droit, sans mise en demeure préalable.

Signature + capacité